

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DE L'AVANCEMENT
PROGRES SOCIAL

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

02/065 du 19/01/1982

1982 ET N° /MTTS.DATTFP.DFF.SRD.D/

acceptant la démission de son emploi
présentée par Monsieur LABONCO Marc,
Administrateur de 6^e échelon des SAF

LE MINISTRE, MINISTRE, CHEF DU ...
ROGER KEMBE

(/ICM :
(/u la Constitution du 2 Juillet 1973 ;
(/u la loi n° 3/73 du 15/11/1973 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 2 Juillet 1973 ;
(/u la loi n° 2/73 du 3/3/1973 portant statut général des
fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 1087/PT du 21 Juin 1973 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/426/PT du 29/10/1962, fixant le stat-
ut des cadres de la catégorie A des services administratifs et
financiers (A.F.) ;
(/u le décret n° 150/PT du 9/3/1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 107/PT du 3/3/1962 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créés par la loi 15/62 du 3/3/1962 por-
tant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 17/73 du 21/1/1973 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret 43/196/PT du 3/7/1962 fixant les
échelonnements hiérarchiques des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 16/544 du 28/12/1980 portant nomination
des membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 81/616 du 25/1/1981 au décret 80/644
du 28/12/1980 portant nomination des membres du Conseil des Minis-
tres ;
(/u le décret n° 12/CE7 du 16/1/1981 relatif aux intérieurs
des membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 25/193/PT/DGP-CEPCE du 28/12/1973, por-
tant intégration de Monsieur LABONCO Marc, Profes-
seur certifié de la 3^e année dans les cadres des SAF ;
(/u l'arrêté n° 55.73 du 7/3/1973, relative à la disci-
pline des fonctionnaires et agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 10/544 du 28/12/1980 introduit par l'intéressé en
date du 23/3/1981 ;
(/u le décret n° 17/1981-202-19 du 25/1/1981, du Mem-
bre du Comité Central du Parti Congolais du Travail Ministre des
Travaux Publics et de la Construction, transmettent le dossier
de l'intéressé ;
(/u le décret n° 81/019 du 28.01.1981 portant promotion au ti-
tre de l'année 1980 des Administrateurs des SAF (Travail et Administration
Générale).

DECRETE :

.../... .../...

ARTICLE 1er : Est acceptée la démission de son emploi présentée par Monsieur MBONDO Marc, Administrateur de 6^e échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers - S.A.F. - (Administration Générale) en service au Ministère des Travaux Publics et de la Construction à Brazzaville.

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date de cessation de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 19 Janvier 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Travaux
Publics et de la Cons-
truction,

Commandant Benoît MOUNDELE-NGOLLO.-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIOMA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances

Itihi Ossetounba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC 1
DGTFP/DFP 3
DFP/BST 1
D.B. 3
D.C.F. 1
DFP.B. DE LA DISC 2
I.T.P.C.-SP 2
DOSSIER 3
INTERESSE 1
SGC/SC 2